



depuis 1974

CONDITIONS DE VENTE

POUR LE BIEN REFGBXHEYL3 SIS À 5030 Gembloux, Rue Monseigneur Heylen 3

- Les mesures, surfaces et contenances sont données à titre indicatif, sans garantie
- Le PEB de 2016 ne tient pas compte du placement récent des nouveaux châssis
- Le revenu cadastral ne peut être garanti et peut être sujet à révision : pas de condition suspensive pour l'obtention des droits d'enregistrement au taux réduit
- Les décorations, luminaires, rideaux, tentures, ... ne font pas partie de la vente
- Cette annonce constitue un appel d'offre d'achat et non une offre de vente
- « L'agent immobilier ne pratique aucune enchère, monopole des notaires. Il ne s'arroge aucunement le droit de vendre ou de déterminer un prix minimum requis dans les offres d'acquisition reçues. Ces deux actions appartiennent exclusivement au propriétaire, lequel, s'il décide de vendre, ne sera donc jamais automatiquement tenu par l'offre la plus élevée recueillie, mais par celle qui répond le plus à ses propres exigences (délai, condition suspensive, prix proposé, etc.). Le prix mentionné ne constitue qu'un prix de départ. »
- Compte tenu de l'âge de certains immeubles et des pratiques de construction anciennes, aucune garantie d'absence d'amiante ne peut être donnée par le vendeur
- Le devis pour l'installation d'une terrasse est indicatif et non contractuel envers l'artisan
- Le titre de propriété (1953) contient la clause suivante :
“Les acquéreurs s'interdisent expressément pour eux et leurs ayants droit d'établir sur le terrain objet des présentes, toute usine ou atelier incommode, débit de boissons ou magasin de bières, de houille et en général tout établissement de nature à déprécier les propriétés voisines. Cette interdiction constitue une servitude au profit des immeubles dont le vendeur reste propriétaire et qui sont actuellement repris sous les numéros 146/Q et 147N de la section A du cadastre. Les acquéreurs ne pourront jamais se prévaloir de la présente clause contre le vendeur ou futurs acquéreurs de ces immeubles”